

II.1

Élaborer des recommandations pour renforcer la formation initiale, postgrade et continue des professionnels de la santé

MARCHE À SUIVRE

En se fondant sur **une analyse de la situation concernant les contenus actuels ainsi que sur la nature et l'étendue de la formation initiale, postgrade et continue dans le domaine de la vaccination**, l'OFSP, des experts en vaccination et le secteur de la formation élaborent des **recommandations relatives à l'optimisation de l'enseignement**. Pour ce faire, ils prennent en compte et utilisent les expériences et les documents déjà récoltés (p. ex. l'adaptation actuelle des contenus du programme du cursus en pharmacie).

En fonction des recommandations, l'OFSP détermine, avec le concours du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SE-FRI), les processus décisionnels et les décideurs des différentes voies de formation. Par ailleurs, il consolide les recommandations avec les institutions responsables au niveau politique (p. ex. l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue [ISFM], l'OdA Santé, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle [IFFP] ou les Conférences des cantons), les institutions de formation et les experts en vaccination.

Ces recommandations servent de **lignes directrices** aux cantons, aux communes, aux sociétés spécialisées, aux associations professionnelles et aux institutions de formation pour appliquer et adapter les contenus de la formation initiale, postgrade et continue dans le domaine de la vaccination. Si nécessaire, des experts en vaccination développent, avec le soutien de l'OFSP, des outils d'aide pour la mise en œuvre concrète des recommandations (p. ex. les contenus concrets du programme de formation).

OBJECTIF

Les institutions de formation sont sensibilisées à l'importance que revêt la formation initiale, postgrade et continue en matière de vaccination pour les professionnels de la santé dans les différentes disciplines et dans les différents secteurs. Elles reçoivent les informations nécessaires afin d'optimiser la transmission des connaissances et des compétences.

Axe d'intervention

Formation et coordination

Domaine d'action

3a

Améliorer la formation des professionnels de la santé

DIRECTION**OFSP****PARTENAIRES
DE MISE EN ŒUVRE**

Institutions responsables au niveau politique, institutions de formation et experts en vaccination (collaboration à l'élaboration de recommandations pour optimiser les cours)

RESSOURCES

OFSP : ressources financières et humaines pour élaborer les recommandations nationales

Institutions responsables au niveau politique, institutions de formation et experts en vaccination (en se fondant sur les résultats de l'analyse de la situation actuelle) : ressources humaines

GROUPES CIBLES

Cantons, institutions de formation comme les universités, prestataires de formations dans le domaine de la santé, hautes écoles spécialisées, sociétés spécialisées, associations professionnelles

ÉTAPES

*Analyse de la situation mandatée par l'OFSP disponible à l'automne **2018***

*D'ici **2019** : détermination des processus décisionnels et des décideurs, consolidation des recommandations nationales en collaboration avec les institutions responsables au niveau politique, les institutions de formation et les experts en vaccination, et élaboration d'outils d'aide pour la mise en œuvre concrète*

***2021** : recommandations nationales disponibles*

INDICATEUR

» Recommandations nationales disponibles dans les délais impartis

DÉPENDANCES

En coordination avec la mesure :

IV.1 Stratégie de communication exhaustive



Sert à la concrétisation de la mesure :

II.2 Adaptation de la formation initiale, postgrade et continue